

Inscription à la restauration scolaire :

Inscrivez votre enfant au forfait de votre choix* sur votre **Espace Famille**.

(*en cas d'évolution de situation familiale, un changement pourra être enregistré en cours d'année)

« Bien choisir son forfait de Restauration Scolaire, c'est contribuer à limiter le gaspillage alimentaire en permettant une juste fabrication des repas ! »

Votre enfant déjeune à la restauration scolaire tous les jours :

- Vous devez l'inscrire en forfait 4 jours.

Votre enfant déjeune à la restauration scolaire occasionnellement :

- Vous devez l'inscrire en repas occasionnel pour l'année.
- Vous devrez réserver son repas 7 jours à l'avance via votre **Espace Famille**.

Si le repas est réservé au moins 7 jours avant la date : c'est un repas occasionnel**.

Si le repas n'est pas réservé ou bien s'il est réservé moins de 7 jours avant la date : c'est un repas occasionnel imprévu**.

** : facturé aux tarifs correspondants

Votre enfant ne déjeune pas à la restauration scolaire tous les jours :

- Vous devez l'inscrire à un forfait choisi ci-dessous :
(Les jours choisis sont fixés pour l'année.)

- Forfait 3 jours par semaine.
- Forfait 2 jours par semaine.
- Forfait 1 jour par semaine.

 Si votre enfant doit déjeuner à la restauration scolaire un jour non prévu dans son forfait, il doit être inscrit en «repas occasionnel».

